



**PROJET
DE TERRITOIRE**
ERDRE & GESVRES
2021

*Adopté au conseil
communautaire
du 30/06/2021*

UN PROJET DE TERRITOIRE
AU SERVICE DES HABITANTS
D'ERDRE & GESVRES

**3/ LE PROJET DE TERRITOIRE VALIDÉ PAR
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
30/06/21**

// 5 ambitions générales

1. Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité

2. Un territoire riche de la diversité et de la complémentarité de ses communes, qui coopèrent librement entre elles, avec l'appui de l'intercommunalité et en relations avec les territoires voisins, pour bâtir un niveau de services comparable pour tous les habitants

3. Un territoire qui implique davantage ses habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

4. Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques

5. Un territoire qui conduit localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire

// 5 ambitions générales

1. Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité

2. Un territoire riche de la diversité et de la complémentarité de ses communes, qui coopèrent librement entre elles, avec l'appui de l'intercommunalité et en relations avec les territoires voisins, pour bâtir un niveau de services comparable pour tous les habitants

3. Un territoire qui implique davantage ses habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

4. Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques

5. Un territoire qui conduit localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire

L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« **La coopération entre les communes et l'intercommunalité est nécessaire** : "Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin". Le projet de territoire manque de vision intercommunale, l'identité du territoire n'est pas suffisamment mise en valeur. Les notions de coopération, de co-construction, de "faire ensemble", de mutualisation, sont peu énoncées. Nous nous interrogeons sur la volonté de "faire territoire" et sur le mode de gouvernance qui sera adopté. Comment "faire territoire" et atteindre un niveau de service comparable pour tous les habitants avec des communes "libres de coopérer entre elles" ? Comment garantir une solidarité entre les communes ?

// 5 ambitions générales

1. Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité

2. Un territoire riche de la diversité et de la complémentarité de ses communes, qui coopèrent librement entre elles, avec l'appui de l'intercommunalité et en relations avec les territoires voisins, pour bâtir un niveau de services comparable pour tous les habitants

3. Un territoire qui implique davantage ses habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

4. Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques

5. Un territoire qui conduit localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire

L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« L'implication citoyenne est un enjeu majeur pour les habitants et le Conseil de développement d'Erdre & Gesvres.

Il ne s'agit plus seulement de "faire pour" mais de "faire avec" les habitants et la société civile.

Nous apprécions la volonté d'inclure les citoyens dans les projets mais nous nous interrogeons sur le niveau et les modalités de leur participation : quels seront-ils ? Les modalités de coopérations entre citoyens, communes et intercommunalités ne sont pas suffisamment précisées ».

// 5 ambitions générales

1. Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité

2. Un territoire riche de la diversité et de la complémentarité de ses communes, qui coopèrent librement entre elles, avec l'appui de l'intercommunalité et en relations avec les territoires voisins, pour bâtir un niveau de services comparable pour tous les habitants

3. Un territoire qui implique davantage ses habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

4. Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques

5. Un territoire qui conduit localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire

L'AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

« La solidarité et la lutte contre les inégalités ne sont pas une thématique en soi mais bien un axe prioritaire qui doit faire l'objet de mesures dans toutes les politiques publiques »

// 5 ambitions générales

1. Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité

2. Un territoire riche de la diversité et de la complémentarité de ses communes, qui coopèrent librement entre elles, avec l'appui de l'intercommunalité et en relations avec les territoires voisins, pour bâtir un niveau de services comparable pour tous les habitants

3. Un territoire qui implique davantage ses habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

4. Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques

5. Un territoire qui conduit localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire

L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

*« Le **développement durable** n'est pas une priorité, mais **LA PRIORITÉ** ; les transitions écologiques, sociétales et énergétiques sont des enjeux transverses à toutes les thématiques, qui doivent interroger toutes les politiques publiques et les projets engagés ».*

// Déclinaison par thématique

Chaque thématique se décline ensuite par une ambition et des objectifs stratégiques.

2 THÉMATIQUES TRANSVERSALES

- Transitions
- Solidarités et luttes contre les inégalités

4 THÉMATIQUES PRIORITAIRES

- Mobilités
- Agriculture et alimentation
- Développement économique
- Santé

4 THÉMATIQUES A CONFORTER

- Aménagement / Urbanisme
- Habitat / Foncier
- Eau / Biodiversité / Préservation des milieux
- Culture
- Déchets

// TRANSITIONS

AMBITION

- Conduire localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire
- Développer la production et la consommation des énergies renouvelables avec une exemplarité sur le patrimoine public
- Impliquer davantage les habitants et la société civile en favorisant les changements de comportement et en soutenant les initiatives en faveur des transitions



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« Le développement durable n'est pas une priorité, mais LA PRIORITÉ ; les transitions écologiques, sociétales et énergétiques sont des enjeux transverses à toutes les thématiques, qui doivent interroger toutes les politiques publiques et les projets engagés ».

// SOLIDARITÉ ET LUTTES CONTRE LES INÉGALITÉS

AMBITION

- Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Lutter contre l'isolement
- Lutter contre toutes les précarités (alimentaire, emploi, énergétique ...)



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« **La solidarité et la lutte contre les inégalités** ne sont pas une thématique en soi mais bien un axe prioritaire qui doit faire l'objet de mesures dans toutes les politiques publiques »

« Le sujet se concentre principalement sur la personne âgée dans le cadre de l'isolement, et les personnes sans emploi. Ainsi, elle écarte d'autres groupes sociaux, (les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés, etc.) et d'autres précarités (comme la précarité numérique). Quelles précarités existent sur le territoire ? »

// MOBILITÉS

AMBITION

→ Améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de pratique par la diversification des modes de déplacement

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Donner envie et favoriser la pratique de la marche, du vélo et du covoiturage dans les déplacements du quotidien sur le territoire et en direction des territoires voisins.
- Mettre en place une organisation qui permette d'améliorer l'offre de transport au plus près des besoins avec efficacité
- Favoriser la proximité (consommation locale, télétravail, démarches numériques) pour optimiser les déplacements et réduire l'impact carbone des déplacements



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« La création d'un observatoire des mobilités aurait pour objectifs prioritaires l'identification des besoins du territoire et les attentes des habitants, en les impliquant. »

// AGRICULTURE ET ALIMENTATION

THÉMATIQUE
PRIORITAIRE

AMBITION

- Accompagner et valoriser une agriculture et une alimentation durables au plus près des besoins locaux

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Pérenniser et conforter les espaces agricoles et y maintenir les emplois en travaillant sur l'installation et la transmission ainsi que la remise en exploitation de terres en friches.
- Favoriser les liens entre les agriculteurs et les habitants pour assurer une reconnaissance réciproque garante d'une meilleure cohabitation
- Encourager une agriculture respectueuse du cadre de vie, de la santé et génératrice de services environnementaux (biodiversité, qualité de l'eau, stockage du carbone)
- Consolider l'activité agricole en développant des filières de proximité dans les domaines de l'alimentation, des énergies renouvelables et de l'écoconstruction



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« Les travaux du CD ont abordé les questions de l'impact fort de l'agriculture sur le développement durable du territoire et de l'alimentation durable. Il conviendrait que le projet précise ces points ».

Le terme « respectueux de l'environnement » a été proposé en séance.

// DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

THÉMATIQUE
PRIORITAIRE

AMBITION

- Poursuivre le développement économique et la création d'emplois non délocalisables en favorisant l'activité commerciale de proximité et les filières innovantes et exemplaires

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Soutenir l'activité commerciale de proximité.
- Renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire par le développement des filières d'excellence écologique, technologique et numérique et impulser le développement de l'économie circulaire.
- Poursuivre la politique d'accueil des entreprises et faciliter les nouveaux modes de travail (télétravail, coworking, fibre optique).
- Développer l'offre de services aux entreprises et poursuivre le soutien à la création d'entreprises, notamment pour accompagner les transitions.
- Poursuivre l'animation économique pour renforcer les liens entre les entreprises.
- Poursuivre au travers notamment des Maisons de l'emploi et de la formation les services de mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emplois.

Tendre vers un territoire zéro chômeurs de longue durée en favorisant particulièrement le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« Les travaux du CD ont abordé les questions de l'impact fort de l'agriculture sur le développement durable du territoire et de l'alimentation durable. Il conviendrait que le projet précise ces points ».

AMBITION

- Agir pour la santé des habitants en favorisant la promotion, la prévention, l'accès aux soins et le développement de services à la personne avec une attention particulière auprès des publics les plus vulnérables

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Développer la prévention et les comportements favorables à la santé dans le domaine de la parentalité, de l'enfance et la jeunesse.
- Faciliter l'accès aux droits et à la santé des personnes en situation de précarité / vulnérabilité.
- Agir pour le bien vieillir.
- Développer des cadres de vies favorables à la santé.
- Promouvoir les métiers des filières sanitaires et du maintien à domicile.
Lutter contre la précarité alimentaire.



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« Organiser le nouveau plan local de santé avec les acteurs de santé et les habitants, pour faire émerger de nouvelles ambitions à un horizon 2030 ».

// AMÉNAGEMENT – URBANISME

THÉMATIQUE
À CONFORTER

AMBITION

→ Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Stabiliser un canevas d'espaces agricoles et naturels comme fondation d'une identité territoriale périurbaine.
- Organiser et développer un réseau de bourgs comme armature territoriale grâce à une approche partagée de l'aménagement.
- Conforter la place d'Erdre et Gesvres à travers des grands projets et renforcer la coopération en lien avec les territoires voisins.
- Développer l'ingénierie urbaine pour accompagner les communes à traduire de manière opérationnelle dans leurs projets les ambitions et objectifs stratégiques en matière d'aménagement.



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« Associer les habitants sur ces questions d'aménagement »

« Fusionner les thématiques aménagement/Urbanisme et eau/biodiversité/préservation des milieux, car les deux thématiques marquent bien l'ambition de préserver les milieux ».

« De quoi parle-t-on quand on parle de grands projets ? »

AMBITION

- **Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité**

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Diversifier l'offre de logements destinée aux ménages à revenus moyens ou faibles, éprouvant des difficultés à rester ou s'installer durablement sur le territoire, en raison des conditions actuelles du marché.
- Améliorer la qualité de l'habitat, pour un meilleur confort de vie des ménages, réduire leurs charges et préserver les ressources.
- Répondre aux besoins en hébergement et en logement de ménages qui, en raison d'une situation sociale, familiale, professionnelle ou d'un mode de vie particulier, ne trouvent pas de solution adaptée dans le parc de droit commun.
- Agir auprès des aménageurs publics et privés pour développer l'offre de logements abordables.
- Mettre en œuvre et développer des stratégies foncières dans les communes pour répondre au besoin de diversification de l'offre en logement et aux enjeux de renouvellement urbains.



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« Certains aspects ne sont pas formalisés, l'adaptation du logement aux modes de vie différents, l'adaptation au vieillissement, les nouvelles formes d'habitats (habitat léger, habitat mobile, le cohabitat, éco quartier, éco hameau, habitats seniors, etc.). »

// EAU – BIODIVERSITÉ – PRÉSERVATION DES MILIEUX

AMBITION

→ Préserver et valoriser les atouts naturels du territoire (paysage, eau, ressources naturelles, biodiversité ...)

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Préserver les réservoirs de biodiversité, les zones humides en intégrant cet enjeu dans les aménagements.
- Préserver, valoriser et renforcer les grands ensembles paysagers, les caractéristiques bocagères.
- Satisfaire les exigences de qualité de la ressource en eau potable.
- Préserver, restaurer les continuités écologiques, le fonctionnement et le patrimoine des zones humides.
- Réduire les impacts des systèmes d'assainissement, les pollutions diffuses.
- Mettre en place une gestion durable de la forêt et de la haie.
- Développer une filière écoconstruction.
- Encourager une agriculture respectueuse du cadre de vie, de la santé et génératrice de services environnementaux (biodiversité, qualité de l'eau, stockage du carbone).



// CULTURE

THÉMATIQUE
À CONFORTER

AMBITION

→ Poursuivre un projet culturel de territoire pour faire territoire, faire citoyenneté/société et faire ensemble

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Faire territoire par une offre culturelle de proximité et accessible, aménager culturellement le territoire (maillage, diversité, complémentarité, accessibilité des équipements).
- Faire citoyenneté/société : mettre l'éducation artistique au cœur du projet culturel, une offre culturelle jeune public source d'émancipation individuelle et d'épanouissement collectif.
- Faire ensemble : renforcer la gouvernance du projet culturel pour favoriser la concertation assurer, une plus grande visibilité, un meilleur partage du PCT (Projet Culturel de Territoire).



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

Les acteurs locaux (associations, porteurs d'initiatives, communes etc.) ne sont pas mentionnés dans le projet de territoire. Cela soulève quelques questionnements : Comment les intégrer dans le projet de territoire ?

Comment les soutenir ?

Comment coordonner la mutualisation des moyens entre elles ? »

AMBITION

→ Tendre vers un territoire zéro déchet par la réduction du volume des déchets, le développement du réemploi et de l'économie circulaire

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Réduire les biodéchets.
- Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation.
- Agir pour développer l'économie circulaire sur le territoire dans le but de limiter la consommation et le gaspillage des ressources (matières premières eau, énergie) ainsi que la production des déchets.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

« L'habitant ne paraît pas dans le projet territorial alors qu'il est un producteur important : comment l'associer à des réflexions sur la réutilisation et la valorisation des déchets, diminuer leur volume de déchets, etc. ? »

// ET MAINTENANT ?

- ✓ Après adoption du projet de territoire par les conseils municipaux et le conseil communautaire, **les objectifs stratégiques seront déclinés en plan d'actions d'ici fin 2021** par les commissions et groupes de travail, sous le pilotage des Vice-présidents.

- ✓ **Ils prendront appui sur nos documents stratégiques d'aménagement et d'orientation :**
 - le plan de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC)
 - le Contrat de Transition Ecologique (CTE)
 - la stratégie développement durable et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
 - le Plan Global de Déplacement (PGD) et le plan vélo
 - le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
 - la stratégie économique
 - le Contrat Local de Santé (CLS)
 - le Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - le Projet Culturel de Territoire (PCT)
 - le plan de prévention des déchets